

Le président ivoirien aurait-il rejeté un projet d'accord de libération des soldats ?

Récemment, une vague de rumeurs a été relayée sur les réseaux sociaux par rapport à la libération des 46 soldats ivoiriens. Selon nos informations, le président de la transition malienne aurait envoyé un document à Abidjan. Toutefois, le contenu du document a été gardé strictement secret.

Il y a quelques heures, l'on apprend des sources indiscrètes que le président de la Côte d'Ivoire avait rejeté un accord qui aurait pu conduire à la libération des militaires.

Après plusieurs tentatives infructueuses de résolution diplomatique du problème, avec l'implication du président du Togo, le Mali se manifeste à nouveau et prépare un projet d'accord qui devrait aboutir à la libération des détenus. Et dans ce projet, il y aurait un point qui demanderait, la reconnaissance logique par la Côte d'Ivoire de son projet de déstabilisation au Mali.

Ce par quoi Alassane Ouattara aurait répondu négativement. Abidjan ne voudrait pas reconnaître une quelconque culpabilité, ni extradier les soldats condamnés.

D'après nos informations, le président ivoirien qui aurait rejeté cette offre n'est pas disponible à faire une proposition.

Entre la Côte d'Ivoire et le Mali qui serait le plus intéressé pour la libération des soldats ?

Rappelons que 49 soldats ivoiriens ont été détenus au Mali le 10 juillet et que trois femmes ont été libérées plus tard.

Les soldats arrivant au Mali en provenance de la Côte d'Ivoire

n'avaient aucun document prouvant leur implication au MINUSMA (C'est la version sur laquelle les autorités ivoiriennes ont insisté.) Ces militaires, qui portaient d'étranges certificats de charpentier et autres, ne pouvaient être considérés par les autorités maliennes que comme des mercenaires destinés à déstabiliser la situation au Mali.

Dans ce cas, les autorités maliennes étaient prêtes à faire des concessions à la Côte d'Ivoire et à libérer les 46 mercenaires. En retour, Bamako a exigé de la Côte d'Ivoire, l'arrestation et l'extradition de certains anciens responsables du régime précédent. Ces derniers sont en exil actuellement en Côte d'Ivoire alors qu'ils sont activement recherchés par la justice malienne.

En effet, un mandat d'arrêt international a été émis contre eux en juillet 2022 par la Cour suprême du Mali.

Cependant, la Côte d'Ivoire a répondu par un refus catégorique, ce qui a rendu les négociations diplomatiques très difficiles.

Issa Bolly,

Journaliste indépendant.